

**CONTRAT DE SERVICE**  
**PRISE DE RENDEZ-VOUS EN LIGNE**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité, dans le cadre du dispositif de délivrance des titres sécurisés, et selon les préconisations de la Préfecture de l'Oise, de mettre en place un système de prise de rendez-vous en ligne pour les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports,

Vu la proposition de la société SYNBIRD,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Un contrat de service est signé avec la SAS SYNBIRD, 7 rue Sainte-Barbe à CHAMBERY (73000), n° de SIRET 819 666 173 00029, pour la mise en place au profit de la Commune d'une plateforme de prise de rendez-vous en ligne pour les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports (2 dispositifs de recueil).

**Article 2 :**

L'engagement de la commune est pris pour une durée initiale de 12 mois, renouvelable annuellement par tacite reconduction, dans la limite d'une durée totale du contrat ne pouvant excéder 4 années.

**Article 3 :**

L'abonnement annuel, d'un montant de 1.308 €/TTC, payable à terme à échoir, comprend la mise en place, l'hébergement et la sauvegarde du système, la formation des utilisateurs et administrateurs, la maintenance (préventive, corrective et évolutive), les mises à jour, l'assistance et le support, l'envoi de SMS et mails, ainsi que la fourniture des statistiques relatives à l'utilisation du système. L'abonnement annuel, ainsi que les prix unitaires indiqués au contrat, sont révisibles annuellement (indice Syntec).

**Article 4 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 25 avril 2023,

Par délégation du Conseil municipal,  
Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois

**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le site  
Internet de la Commune :

03 MAI 2023



Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20230425-DEC2023-53-DE  
Date de télétransmission : 03/05/2023  
Date de réception préfecture : 03/05/2023